



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport (Formulaire 14011*02)

Accéder au Formulaire – Cerfa 14011*02

Formulaire à remplir et à faire valider par le service compétent (mairie, commissariat ou gendarmerie selon les cas).

À transmettre au guichet lors du dossier de renouvellement du titre d'identité perdu.

Attention

une carte d'identité ou un passeport déclaré perdu sera invalidé et ne pourra plus être utilisé.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R13630>